

COMMISSION
MUNICIPALE
DU QUÉBEC

CMQ-71782-001

RAPPORT

Tutelle Municipalité de Sainte-Élisabeth

Présenté à
Nancy Klein
Présidente par intérim

Par Martin St-Laurent
Et Mélanie Robert
Membres
Commission municipale du Québec

9 janvier 2026

Table des matières

CONTEXTE	3
INTERVENTIONS	4
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES	5
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	6
CONCLUSION	8

CONTEXTE

- La Municipalité de Sainte-Élisabeth est située dans la région de Lanaudière.
- Pendant plusieurs mois, la Municipalité a été aux prises avec des difficultés politiques et administratives importantes. Des divisions au sein du conseil municipal en place avant les élections générales de novembre 2025, ainsi que des tensions avec les citoyens lors des séances publiques ont rendu la tenue des séances difficile.
- Le retard du dépôt des états financiers 2023 et 2024 a alimenté les craintes de citoyens concernant l'endettement réel de la Municipalité et amené des contestations au sujet des dépenses actuelles et projetées de certains projets d'infrastructures en cours.
- Par ailleurs, en novembre 2024, la Municipalité a fait l'objet d'un audit de performance de la Commission qui a conclu que le contrôle du pouvoir de dépenser y est déficient et que le suivi budgétaire et la reddition de comptes comportent des lacunes.
- À la suite de cet audit, la Municipalité a soumis un plan de redressement et un calendrier qui ont été approuvés par la Vice-présidence à la vérification de la Commission. La Municipalité a jusqu'en octobre 2027 pour donner suite aux constats et recommandations figurant au rapport d'audit.
- De plus, durant les mois qui ont précédé l'élection générale de novembre 2025, la Direction régionale de Lanaudière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a réalisé diverses interventions auprès de la Municipalité et elle a offert un accompagnement-médiation. Toutefois, les différents élus alors en place ont refusé d'y participer et le processus de médiation n'a pu avoir lieu.
- Le 4 mars 2025, une observatrice a été désignée par le MAMH. Le mandat de l'observatrice prenait fin le 30 mai 2025.
- Toujours en 2025, des citoyens et citoyennes ont reçu des amendes en vertu de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.*
- Malgré ces interventions, du personnel et des personnes élues de la Municipalité ont continué de subir des menaces verbales et de l'intimidation physique. Certains membres du personnel et des élus de la Municipalité ont déposé des plaintes à la Sûreté du Québec (SQ). C'est dans ce contexte que le maire a déclaré l'état d'urgence locale le 13 juin 2025.

- Toutefois, le ministère de la Sécurité publique a alors considéré qu'il n'était pas possible pour le Maire et la Municipalité de déclarer l'état d'urgence en vertu des motifs de sécurité invoqués.
- Conséquemment le 25 juin 2025, le conseil des ministres a adopté le décret 817-2025 visant à assujettir la Municipalité au contrôle de la Commission, en vertu de l'article 46.1 de la *Loi sur la Commission municipale*.
- Ainsi, toutes les décisions de la Municipalité doivent alors être autorisées, par la Commission, avant d'entrer en vigueur.
- Le 27 juin 2025, les membres de la Commission, M^e Martin St-Laurent et M^e Mélanie Robert, ont été désignés pour agir à titre de tuteurs de la Municipalité.

INTERVENTIONS

- Dès le début de la tutelle, la Commission a demandé au conseil de prendre des mesures supplémentaires pour protéger les élus et les employés, ainsi que pour assurer le bon déroulement des séances du conseil.
- Les séances de juillet, août, septembre et octobre ont été tenues en mode hybride, c'est-à-dire que les élus et les fonctionnaires avaient la possibilité d'y assister en personne ou par visioconférence.
- De plus, les heures auxquelles les citoyens avaient accès, en personne, à l'hôtel de ville ont été restreintes et un agent de sécurité a été embauché pour assurer la sécurité dans les bureaux, jusqu'en octobre.
- Une caméra de sécurité a été installée dans la salle du conseil, de façon à ce que l'auditoire soit filmé en permanence, durant les séances du conseil.
- Le 3 octobre, au terme de la période de mise en candidature, tous les postes au sein du conseil municipal ont été pourvus par acclamation.
- Le conseil est maintenant composé des trois anciens membres de l'opposition et de leur nouvelle équipe.
- Une directrice générale par intérim a occupé le poste d'avril à octobre 2025. Cette dernière a toutefois remis sa démission au terme de la période de mise en candidature et de l'assermentation des nouveaux élus.

- Deux appels de candidatures ont été lancés depuis le début de la tutelle. Aucune candidature n'a toutefois été retenue. Un troisième processus de recrutement a été lancé en décembre 2025.
- La CMQ a donc dû procéder à l'embauche d'un autre directeur général par intérim.
- À la suite de l'assermentation des nouveaux élus, le climat au sein du conseil s'est grandement amélioré.
- L'hôtel de Ville est maintenant ouvert et accessible à la population à tous les jours, sans rendez-vous. Des aménagements seront effectués à la réception afin d'éviter tout contact physique entre la réception et les citoyens.
- La première séance du nouveau conseil a eu lieu le 17 novembre. Cette séance s'est déroulée dans un climat sain, respectueux et propice à la démocratie. Aucun débordement n'est survenu.
- Au cours de cette séance et comme demandé par les tuteurs, le conseil a créé deux comités de travail. Un premier comité en matière de finances aura pour mandat de donner suite aux recommandations figurant au rapport de la Vice-présidence à la vérification de la CMQ;
- Un comité en santé et sécurité au travail a aussi été mis en place. Les membres du comité auront pour mandat de faire des recommandations au sujet de mesures à instaurer, afin d'améliorer le climat de travail, ainsi que pour assurer la santé et la sécurité des employés et des élus de la Municipalité.
- Par ailleurs, la Municipalité devrait être en mesure de transmettre au courant du mois de janvier 2026, les documents financiers de l'année 2023 au vérificateur externe. Le dépôt final des états financiers devrait donc avoir lieu d'ici le printemps 2026.
- Pour la préparation des documents en lien avec l'année financière 2024, la Municipalité évalue actuellement deux options; soit celle d'embaucher un fonctionnaire supplémentaire ou de donner un contrat à une firme externe.
- De plus, l'équipe d'accompagnement spécialisée en finances municipales du MAMH agit en soutien à la direction générale de la Municipalité.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Durant son mandat, la Commission a adopté les résolutions suivantes :

- Réservation du pouvoir exclusif de nommer, destituer, suspendre sans traitement ou remplacer les officiers et employés de la Municipalité;

- Désignation de signature pour les chèques et pour le paiement de certaines dépenses incompressibles;
- Approbation des procès-verbaux des séances de juillet à novembre 2025;
- Autorisation d'un recours judiciaire;
- Embauche d'un directeur général par intérim;
- Fin et levée de la tutelle le 9 décembre 2025.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

1. La Municipalité a dû composer au cours des dernières années avec le départ de plusieurs employés, dont ceux de deux directeurs généraux. Ces départs et l'absence d'employés correctement formés sur le logiciel comptable de la Municipalité ont amené des retards dans la production des états financiers. Des contrats ont donc dû être donnés à des firmes externes, afin de pallier le retard et le manque de formation de certains employés.

Recommandations :

- Pourvoir dès que possible le poste de directeur général, de façon permanente ;
 - S'assurer d'avoir du personnel en place qui est adéquatement formé sur le logiciel PG solution ;
 - Poursuivre l'accompagnement offert par la direction spécialisée en finances municipales du MAMH, notamment en ce qui a trait à l'adoption du budget 2026 ;
 - Débuter dès que possible les travaux du comité finances, afin de donner suite aux recommandations du service de vérification de la CMQ.
2. La Municipalité a dû, en 2025, composer avec plusieurs épisodes de pénurie d'eau potable. Des travaux de vérification, de réparation et de nettoyage des conduites sont toujours en cours et une étude hydrogéologique pourrait devenir nécessaire afin de déterminer les problèmes à la base du manque d'eau potable.

Recommandations :

- Poursuivre les travaux avec les ingénieurs de la Municipalité afin de déterminer les causes du manque d'eau potable. À la lumière des recommandations de ces derniers, le conseil devra aussi déterminer et débiter les travaux nécessaires devant être réalisés afin de pallier les enjeux liés à l'état des infrastructures d'eau potable.

3. Durant les épisodes de pénurie d'eau potable, certains citoyens se sont plaints des lacunes entourant la communication des avis d'ébullition et de leurs levées.

D'autres ont aussi reproché au conseil un manque de transparence dans les communications de la Municipalité.

Recommandations :

- Adopter une politique de communication d'ici la fin de l'année 2026.

4. Lors des différents échanges avec la direction générale de la Municipalité, les tuteurs ont pu constater qu'il était difficile pour l'administration en place de retracer certains documents. À ce sujet, il importe de rappeler que les archives municipales se trouvant dans une voûte ont été endommagées par une inondation il y a quelques années.

Recommandations :

- Débuter, au courant de l'année 2026, une mise à niveau des archives municipales et réadopter le cas échéant tout règlement absent des archives ou dont le processus d'adoption pourrait sembler incomplet.

5. Plusieurs postes sont actuellement vacants au sein de la Municipalité, soit en raison de démissions ou pour cause de maladie. Le conseil souhaite débiter une réflexion sur une possible réorganisation de la structure administrative de la Municipalité.

Recommandations :

- S'adjoindre les services et conseils de l'avocat de la Municipalité, dans l'éventualité où le conseil souhaite effectuer une réorganisation de sa structure administrative.

6. Durant la tutelle et à la suite de l'arrivée du nouveau conseil, les tuteurs ont fait des mises en garde aux élus afin de prévenir toute situation d'ingérence dans le travail des fonctionnaires.

Recommandations :

- Suivre les formations obligatoires en éthique et en matière de rôles et responsabilités des élus, dès que possible ;
- Solliciter la direction régionale du MAMH pour une séance d'information sur leur offre de services et en matière de gouvernance municipale.

CONCLUSION

- Les séances du conseil sont maintenant tenues dans un climat sain et la population peut y assister en personne.
- Des mesures ont été mises en place, et d'autres sont à venir, afin de protéger les employés et les élus de la Municipalité.
- Deux comités ont été créés par le nouveau conseil, dont un en matière de finances qui, en suivi du rapport de la Vice-présidence à la vérification de la CMQ, aura pour mandat de faire des recommandations au conseil sur les mesures à mettre en place afin d'encadrer adéquatement le pouvoir de dépenser et la reddition de compte.
- Les états financiers 2023 devraient être déposés d'ici le printemps 2026.
- Considérant les mesures mises en place durant la tutelle et le climat qui règne actuellement au sein de la Municipalité, la Commission a déterminé que la tutelle devait être levée.
- Ainsi, le 9 décembre 2025, les tuteurs ont levé la tutelle de la Municipalité.

Mélanie Robert
Juge administratif et membre de la
Commission municipale du Québec

Martin St-Laurent
Juge administratif et membre de la
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

**Commission
municipale**

Québec 

La saine gestion au bénéfice de tous